

# NOUVELLES POLITIQUES NATIONALES ET ETRANGERES.

TROISIEME ANNEE REPUBLICAINE.

PRIMEDI 11 Floréal.

( Ere vulgaire )

Jeudi 5o Avril 1795.

*Le Bureau des NOUVELLES POLITIQUES, Feuille qui paroît tous les jours, est établi à Paris, rue des MOULINS, n°. 500, au coin de la rue THÉRESSE. Le prix de la Souscription est actuellement de 80 livres par an, de 42 livres pour six mois, et de 22 livres pour trois mois. Les lettres d'envoi doivent être chargées, attendu le grand nombre de celles qui s'égarerent, et adressées franches au citoyen CHAS-FONTANILLE. L'abonnement doit toujours commencer le premier de chaque mois (nouveau style.)*

## S U E D E.

*De Stockholm, le 27 mars.*

Le lieutenant-général Toll, impliqué dans la conjuration de d'Armfeldt, a été arrêté par le général en chef Platen, commandant dans la province de Schonen, & enfermé dans le vieux château de Ritterholm. Il a subi hier son premier interrogatoire devant le tribunal de la cour.

Le 20, on vit arriver ici le citoyen Rivale, sous le titre d'agent plénipotentiaire de la république française; le surlendemain il fit sa visite au chancelier. Il meuble son hôtel & attend son secrétaire.

Il s'est élevé quelque mésintelligence entre le cabinet de Stockholm & celui de Saint James. La cause de cette mésintelligence paroît être dans la protection que le gouverneur de St-Barthelemi accorde aux François, au préjudice des Anglois.

La division de la flotte suédoise, qui avoit ordinairement sa station à Gothenbourg, sera transférée à Calserona, & la flotte légère doit se rendre dans le premier de ces ports, pour la protection des côtes de la Suede.

## A U T R I C H E.

*De Vienne, le 3o mars.*

L'état de nos armées s'éleve, comme on l'a déjà dit, à 342 mille hommes, & nous voici à la quatrième année de guerre; on ne sauroit trop concevoir comment le gouvernement autrichien peut suffire à de si énormes dépenses, si on n'apprenoit que l'empereur a trouvé des ressources dans l'affection des peuples; on a mis quelque adresse à faire valoir les dons volontaires qui ont été faits par divers corps & particuliers; on en a imprimé les listes: dans la dernière, on trouve un inconnu de Hongrie, qui a donné trois mille florins, la ville Dodembourg huit mille, les négocians de Péterwaradin trois mille, &c.

Au milieu des dispositions guerrières, il est cependant

question de paix; on parle beaucoup ici d'une lettre du comte Carletti, ministre de Toscane, à Paris, qui est venue ici par la voie du baron de Degelman, notre ministre, en Suisse, & qui lui étoit arrivée par le citoyen Barthelemi, ambassadeur de France, près du corps Helvétique; tout ce qu'on sait du contenu de cette lettre, c'est qu'on en espere qu'une négociation de paix ne tardera pas à s'ouvrir & qu'une armistice la précédera.

L'emprunt ouvert ici, offre l'appas d'une loterie qui a donné des actionnaires jusques à 25 & même 31 mille florins chacun.

Les terreurs de l'Italie ont été extrêmes, sur une invasion des François: ces contrées sont un peu rassurées, depuis le combat de l'amiral Holtham; mais on apprend que les François ont fait passer de nouvelles forces navales de l'Océan, dans la Méditerranée; la cour est informée aussi, que l'Angleterre a envoyé d'abord deux & ensuite quatre vaisseaux de ligne de plus à Gibraltar, & qui vont passer à Saint-Florent ou à Livourne.

## A L L E M A G N E.

*Extrait d'une lettre particuliere de Nuremberg, du 10 avril.*

Le bruit certain d'une paix prochaine entre la Prusse & la France, est regardé dans tous les états & ports de la mer du Nord comme l'annonce de différentes paix qui ne peuvent manquer d'être une suite de celle-là, & amener bientôt une pacification générale dont le commerce de l'Europe entière ressent le besoin.

D'abord on ne pense pas que la cour de Berlin, qui joint à la possession de Dantzick divers autres ports de l'Oost-Frise, puisse demeurer indifférente à la cessation de l'existence du commerce des Hollandois, qui alimentoit celui de tous les ports de la mer du Nord, ainsi que celui des villes anséatiques.

Il est certain que la stagnation forcée de la navigation hollandoise, depuis l'invasion des Provinces-Unies, a donné un nouveau degré d'activité au commerce britannique, & cet accroissement de la puissance maritime anglaise com-

mence à être regardé, par tous les cabinets de l'Europe, comme d'une dangereuse conséquence pour la liberté des mers.

Aussi présume-t-on que le gouvernement français rentré dans les principes généraux de sagesse & de véritable politique dont les écarts de la dernière tyrannie l'avoient si prodigieusement éloigné, renoncera à ce système ruineux de conquêtes qui, en agrandissant son territoire, diminueoit en même tems l'intensité de ses forces; & des lettres de Paris nous apprennent que le système de circonscire la république dans ses anciennes limites a déjà beaucoup de partisans, tant l'expérience du système contraire inventé par la tyrannie, qui a toujours besoin de guerre, a rectifié à cet égard les idées générales.

Revenant donc au véritable point de vue politique, où doivent se placer toutes les puissances maritimes du monde, il est impossible de ne pas observer que l'Angleterre est aux aguets pour tirer avantage des entraves mises, de quelque manière que ce soit, au commerce des plus petites puissances, & que rien n'est plus urgent que de lui enlever toute occasion de faire un tel bénéfice.

Il est question aujourd'hui d'un traité d'alliance entre la république française & celle des états-généraux; & ce n'est, dit-on, qu'après ce traité que l'armée hollandaise pourra être organisée. Il y a des politiques qui voudroient qu'il ne fut question entre les deux républiques que d'un traité de neutralité, où nul acte de supériorité ne pût faire présumer la moindre atteinte à la liberté maritime du pavillon hollandais, attendu, disent-ils, que les Hollandais n'obtiendront jamais, ni confiance des autres nations, ni existence, tant qu'ils ne seront pas affranchis d'un joug quelconque, anglais ou français; mais les partis, qui gouvernent tant d'états, ne remontent jamais aux premiers principes, qui sont ceux de la raison & de la justice.

#### BELGIQUE.

*De Bruxelles, le 6 floréal, (25 avril, v. st.)*

L'on mande de la Hollande, que les troupes républicaines qui menaçoient le nord de l'Allemagne d'une prochaine invasion, vont se replier sur les frontières des Provinces-Unies, où elles se tiendront simplement sur la défensive. Ces nouvelles mesures qui vont ranimer le commerce des hollandais avec quelques villes anseatiques, sont dues à l'intervention du roi de Prusse auprès de la république française & à la modération des comités du gouvernement de la convention.

Les mêmes lettres qui nous donnent ces détails ajoutent que le traité d'alliance entre la France & les Provinces-Unies souffre quelques difficultés, à raison de certaines stipulations que l'on prétend être peu favorables à la Hollande; cependant, comme d'une autre part il ne seroit pas juste que les Français eussent prodigués leur sang gratuitement pour apporter la liberté aux Bataves, il est très-apparent qu'une alliance aussi étroite que sincère, unira bientôt les deux républiques; ce moment est désiré avec ardeur par tous les amis de la patrie & du bien public.

Si l'on veut s'en rapporter au bruit généralement répandu ici, une trêve vient d'être conclue entre les armées républicaines & celles de l'empereur. Bien que l'on ait lieu de s'attendre tôt ou tard à un pareil événement, cependant cette nouvelle ne nous paroît point encore appuyée par des preuves assez authentiques pour y ajouter une pleine croyance.

Le tribunal criminel de cette ville est définitivement organisé: il sera composé d'un président, trois juges, deux adjoints, un accusateur public & un greffier. Le nombre des jurés nommés pour toute la Belgique, y exerceront leurs fonctions par tour de rôle.

Les ports d'Ostende & d'Anvers commencent à être fréquentés de tems à autre par des navires neutres, la plupart venant du Nord, & chargés en grande partie de sel & de poisons. Le besoin d'une paix générale se fait de jour en jour sentir davantage dans nos provinces, dont le commerce est dans un état de nullité approchant d'une destruction totale.

Hier, il est arrivé dans cette ville entre 2 & 3 mille hommes, infanterie & cavalerie, venant de la Hollande & se rendant, à ce que l'on croit, dans l'intérieur de la république.

#### F R A N C E.

*De Paris, le 10 floréal.*

Les papiers & les lettres d'Angleterre annonçoient, depuis quelque tems, des préparatifs pour une descente sur les côtes de Bretagne. Le projet du ministère anglais étoit de rallumer de ce côté, la guerre de la Vendée, en donnant des forces aux chouans. C'est pour l'exécution de ce dessein, qu'on enrôle à Londres les émigrés, & qu'on les fait passer successivement à Jersey & à Guernesey, d'où ils cherchent à se répandre sur les côtes de Bretagne.

Le 24 germinal, une flotille angloise de 15 à 16 frégates & corvettes, a osé venir mouiller dans la baie de Port-Brienne, département des Côtes-du-Nord: elle s'est approchée de la côte à portée de fusil; elle a tiré plusieurs coups de canon, comme pour avertir de sa présence ceux sur les intelligences & les secours desquels elle avoit sans doute compté. Ces Anglois croyoient probablement les chouans en force de ce côté; ils ont été trompés dans leur attente.

Les troupes républicaines se sont présentées en grand nombre sous les ordres du général Watteau, qui jouit dans ce pays d'une grande confiance: les gardes nationales des communes dont on se méioit beaucoup, parce qu'elles sont infectées de chouans, se sont réunies avec empressement & ont montré le plus grand zèle pour aller combattre ces ennemis communs de tous les Français. Déconcertés par cet appareil de défense, les anglais se sont éloignés de la côte; & après avoir manœuvré pendant quelques jours dans la baie de Port-Brienne, depuis Trevenue jusqu'aux mêts de Goëlo, toute cette flotille a disparu & a repris, le 27 germinal, la route de Jersey & de Guernesey. Des boulets jetés par elle sur la côte, n'ont fait de mal qu'à une vache qui a eu une jambe emportée. Voilà pour Pitt, un magnifique triomphe!

Ces détails authentiques serviront de réponse à ceux qui s'amuse à publier que les anglais ont fait une descente sur les côtes de Bretagne: il seroit juste de dire qu'ils l'avoient projetée & qu'ils ont été forcés, par la bonne contenance, le courage & la fidélité des habitans de ce pays, d'y renoncer, ou du moins de l'ajourner.

Un projet de décret a été lu ces jours derniers, par Thibaudot, sur une nouvelle organisation du gouvernement. Tout le monde s'est demandé pourquoi Thibaudot,

membre de la commission des sept, chargée de ce travail, ne l'avoit présenté qu'en son propre & privé nom: cette commission a été choisie parmi les hommes les plus éclairés de la convention. Thibaudot étoit digne d'en être membre, parce qu'il a du talent, de l'énergie, & que nous sommes persuadés qu'il a eu des intentions pures. Mais il nous paroît avoir développé un système dangereux.

Si ses vues ont été présentées à ses six collègues, pourquoi ne les ont-ils pas adoptées? La convention doit au moins, avant de rien prononcer, entendre les objections & le plan de cette commission. Car, si elle a rejeté le plan de Thibaudot, c'est déjà un fort préjugé contre ce qu'il propose, & un motif de l'examiner avec quelque défiance.

Tous les bons citoyens sentent depuis long-tems la nécessité d'un gouvernement qui soit ferme & énergique, sans être tyrannique ni arbitraire: nous l'avons réclamé à plusieurs reprises: nous avons montré plusieurs fois l'anarchie s'élevant au milieu des ruines du gouvernement révolutionnaire; envahissant, dévorant tour-à-tour les diverses parties de l'administration, & menaçant ainsi la république d'une entière dissolution.

Le mal est connu, le remède est instant; mais quel sera-t-il? Gardons-nous de ressembler au malade qui, dans l'excès de sa douleur, saisit avidement & sans réflexion les poisons même qu'une main imprudente lui offre, & trouve la mort, là où il cherchoit un soulagement.

Déjà une fois nous avons été dans la position où nous sommes aujourd'hui. Long-tems avant le 31 mai, le besoin d'une centralisation de pouvoirs se fit sentir; l'idée de les réunir tous dans un comité fut présentée & accueillie; ils y furent accumulés; ils furent confiés à des ambitieux sans responsabilité. Deux années de tyrannie, de massacres & de calamités de tout genre ont été le résultat de ce monstrueux système. Et c'est cependant celui que Thibaudot semble reproduire dans son projet! L'expérience affreuse de tant de maux seroit-elle perdue pour nous?

On dit que Robespierre n'est plus là pour abuser de la toute-puissance. Robespierre n'entra pas d'abord dans l'ancien comité de salut public; mais dès qu'il vit l'édifice de la tyrannie élevé, il y fut introduit par ses amis, & c'est de là qu'il opprima & la convention & la France.

Qui peut répondre que des émules de Robespierre n'existent pas sous des masques aussi épais que l'étoit d'abord le sien? Les passions des hommes ne sont-elles pas les mêmes? L'ivresse d'un pouvoir absolu n'est-elle plus à craindre? & l'autorité n'est-elle pas absolue toutes les fois que le pouvoir de faire des loix est joint à celui de les faire exécuter; toutes les fois que, sous un titre quelconque, on est législateur & ministre sans aucune responsabilité?

Comment les amis de la liberté ne s'effrayeroient-ils pas d'une proposition qui tend à renforcer encore une institution dont Robespierre & les anciens membres du comité de salut public ont fait un si déplorable usage? car du moins l'ancien comité de salut public n'avoit point le droit de faire arrêter.

Thibaudeau demande qu'on attribue ce droit au nouveau comité qu'il organise. Vingt-quatre membres seroient dans ce comité, & la volonté de cinq d'entre eux suffiroit pour

priver un citoyen de sa liberté, tandis qu'il faudroit six signatures pour la lui rendre. Etrange renversement d'idées! Quoi! il faudroit plus de formalités pour briser les fers d'un citoyen, qu'il n'en faudroit pour le jeter dans un cachot! Aurions-nous déjà oublié que la tyrannie de l'ancien comité de salut public a sur-tout commencé à devenir accablante au moment où Robespierre y a attiré la police générale en créant un bureau de ce nom?

Sen plan aussi étoit de supprimer le comité de sûreté générale, pour fortifier de ses attributions le comité de salut public. Il s'appuyoit aussi sur le besoin de centralisation. Pourquoi un projet qui, s'il avoit réussi, eût éternisé peut-être la tyrannie de Robespierre, est-il reproduit, au moment où la convention s'occupe des moyens de consolider la république; de l'empêcher de redevenir la proie de l'anarchie & du royalisme conjurés; mais sans l'exposer au danger d'aucun nouveau despotisme?

Pourroit-on oublier que les divisions que ce désir d'usurpation excita parmi nos derniers tyrans, contribua, avec le courage de quelques hommes énergiques, à démasquer les monstres qui se nourrissoient du sang français? S'il n'y avoit plus eu de comité de sûreté générale, c'est-à-dire si, comme Thibaudeau le propose, tous les pouvoirs avoient été resserrés dans un seul comité, Robespierre regneroit peut-être encore, & les cadavres de 20 mille Français auroient, depuis le 9 thermidor, encombré nos places publiques. Eh quoi! une tyrannie nouvelle seroit elle donc le seul asyle qu'on pût nous ouvrir contre les orages de l'anarchie, & les coupables efforts du royalisme? Non. La discussion solennelle qui aura lieu sur les dispositions de ce projet, ou dissipera nos inquiétudes, ou lui ôtera ce qu'il a d'effrayant. La commission des sept présentera sans doute le travail qui lui a été demandé. Et sans ôter encore en ce moment, aux représentans du peuple, le gouvernement qui leur est confié, on trouvera des combinaisons telles que nous n'aurons à craindre ni l'oppression ni la désorganisation.

*Conversation entre un Représentant du Peuple et un Pere de Famille.*

*Histoire véritable.*

Le représentant entre chez le pere de famille, qu'il trouve avec son fils, âgé de 11 ans, tenant un livre à la main.

*Le R.* — Salut au bon pere; j'aime à vous voir instruisant votre fils. Quel livre lui faites vous lire?

*Le P. de F.* — Les *Hommes illustres* de Plutarque.

*Le R.* — Cela est un peu fort pour son âge.

*Le P. de F.* — C'est le livre qu'il entend le mieux & qu'il aime davantage. L'histoire est l'étude de tous les âges.

*Le R.* — Il a lu sans doute la *Déclaration des Droits*.

*Le P. de F.* — Point du tout.

*Le R.* — Pourquoi donc?

*Le P. de F.* — Parce qu'il est incapable de l'entendre: plusieurs de ceux qui y ont concouru ne l'entendent guere: or, je ne veux pas que mon fils prenne des idées vagues ni fausses sur ce qui doit être un jour la regle de sa conduite, comme homme & comme citoyen.

*Le R.* — On lui fera cependant lire aux écoles primaires la *Déclaration des Droits*, & non les *vies* de Plutarque.

*Le P. de F.* — Je ne l'enverrai point aux écoles primaires.

*Le R.* — Mais la loi vous y oblige.

*Le P. de F.* — Mon fils, va dire à ta mere que le citoyen \*\*\* nous fait l'amitié de dîner avec nous. — Non, citoyen, mon fils n'a point aux écoles primaires, la loi qui les établit n'est qu'un conseil. Il n'y a point de véritable loi contre la loi de la nature. J'obéis à celle-ci, qui, en me donnant un fils, m'a imposé l'obligation de veiller à son bonheur.

*Le R.* — Savez-vous que vous établissez-là un principe dont s'accroderaient bien les ennemis de l'égalité.

*Le P. de F.* — Vous savez si je suis l'ennemi de l'égalité; ah! c'est-elle que j'invoque. Mon fils jouit d'une excellente santé, parce qu'il a une nourriture saine & qu'il fait l'exercice qui lui convient, il est doux & docile, parce que sa mere & moi sommes bons & indulgens pour lui; il est raisonnable, parce que nous lui parlons toujours raison & que les enfans ne savent que ce qu'on leur apprend; or, ce n'est que dans la maison paternelle qu'il peut trouver les mêmes soins & jouir des mêmes avantages. Si je voyois dans les écoles publiques des enfans nés avec un caractère aussi heureux, élevés avec les mêmes soins, manés d'aussi bons exemples & d'aussi sages conseils, je m'empresserois de placer mon fils au milieu d'eux, pour y prendre sur-tout un esprit d'émulation, fruit précieux de la concurrence & de l'égalité, qui manque à l'éducation domestique; mais cet avantage, qui existoit dans les colleges & les pensions nombreuses, n'existe pas dans vos écoles primaires, & j'y vois tous les inconvéniens de la tiédeur & de l'incapacité dans les maîtres, de l'inégalité d'intelligence & d'attention dans les disciples; tous ceux de la mal-propreté & du mauvais air; les dangers bien plus redoutables d'une association journaliere avec des enfans corrompus par les habitudes vicieuses qu'ils doivent aux exemples de bassesse, d'ivrognerie, d'immoralité, que leur offre chaque jour la maison paternelle. Citoyen représentant, qui n'êtes point pere & qui avez concouru à l'institution des écoles primaires, obtenez un second décret qui enjoigne aux enfans qui fréquenteront ces écoles, de n'avoir ni gaille ni teigne, ni pere ivrogne ni brutal, ni mere acariatre & absurde. Après ce décret là, je vous en demanderai un troisieme, qui me tranquillise sur les suites effrayantes du libertinage de l'enfance. La nature m'a rendu dépositaire des mœurs de mon fils, & ce fils ne sera un bon citoyen & un citoyen utile, qu'autant qu'il unira une ame saine à un corps sain.

*Le R.* — Où voyez-vous donc la jeunesse aussi corrompue que vous la peignez!

*Le P. de F.* — Je la vois où elle se montre, dans les grandes & dans les petites communes; je la vois où vous ne pouvez la voir; car le genre de vos travaux vous a, pour ainsi dire, séparés du monde; mais moi, qui ai partagé ma vie entre la ville & la campagne, j'ai observé avec attention les dispositions de la génération naissante, & je vous déclare que jamais la premiere jeunesse n'a été si méchante & si corrompue. Depuis que tous les liens de la morale populaire ont été brisés, je vois les jeunes gens livrés sans frein à leurs mouvemens naturels, mépriser leurs parens, insulter à la vieillesse, injurier les passans; & cachés derriere une haie ou un mur, les as-

saillir de pierres ou de boue. Ces petits sans-culottes ont remplacé les ci-devant mousquetaires, en cassant impunément les vitres & les lanternes: ils ne tuent pas, parce qu'ils sont foibles; ils ne volent pas avec effraction, mais ils dérobent; & ce qui est cent fois plus triste & plus effrayant, ils se sont accoutumés à voir ruisseler le sang, & ils l'ont vu avec plaisir. . . . Ce tableau est sinistre, mais il est fidèle; tâchons d'en détourner quelques momens votre attention. On soane le dîner; allons, & ajournons après le café la suite de cette discussion.

Le comité de salut public a pris un arrêté pour faire fermer jusqu'à nouvel ordre toutes les amidoneries & brasseries. Il sera dressé procès-verbal des grains propres à faire du pain, qui se trouveront dans ces sortes d'établissements.

CONVENTION NATIONALE.

Présidence du citoyen SYEYES.

Seance du 10 floréal.

Cadroi a rendu compte de l'heureux effet que produisent les mesures énergiques que prend la convention; elles ont chassé la famine du Midi.

Cadroi a donné ensuite lecture d'une lettre qui lui a été adressée par Mohamet Dyhis, datée de Marseille, le 2 floréal; en voici l'extrait:

« Citoyen représentant du peuple, je te jure par notre saint prophète, que les marques d'attachement que je t'ai données, n'avoient pas pour motif l'intérêt de mon commerce.

» J'aime la justice que tu aimes; j'idolâtre les sentimens d'humanité que tu n'as cessé de professer; qu'importe le pays où je suis né; qu'importe ma religion; mon cœur est le frere du tien: tous ceux qui aiment la justice sont freres ».

Mohamed annonce ensuite qu'il ne cesse de faire ses efforts pour approvisionner nos ports; qu'il vient de recevoir plusieurs vaisseaux, & que journellement il attend d'autres chargés de farines qui sont en mer.

L'assemblée ordonne l'insertion au bulletin.

Gauthier dénonce un arrêté de la section de Montreuil, par lequel elle s'est déclarée en permanence pour délibérer sur les subsistances.

Un membre, au nom du comité de sûreté générale est venu lire cet arrêté que la section de Montreuil a fait communiquer à toutes les autres sections; il lit en même tems celui pris par celle des Tuileries qui, à l'unanimité, improuve la résolution de la section de Montreuil & arrêté que sur-le-champ elle l'a dénoncé au comité de sûreté générale.

L'assemblée applaudit; elle ordonne que ses comités feront exécuter les loix, relativement à ce qui s'est passé à la section de Montreuil.

Faute à corriger dans la feuille d'hier.

Page 880, 2<sup>e</sup> colonne, ligne 8<sup>e</sup>., après ces mots: les jugemens des tribunaux, ajoutez: révolutionnaires sous la tyrannie.